



AUTOROUTES

Section Syndicale « Société des Autoroutes AREA »

BP5 73470 NANCES Téléphone & Télécopie 04 79 65 38 85

Nances le 04/07/2013

Après discussion avec nos collègues, ci-dessous nos demandes pour engager notre signature sur le projet d'accord sur la rémunération des cadres :

1 intégration de la PFA dans le salaire de base avec calcul de la PFA en douzième.

« Lors de la réunion de négociation sur la rémunération cadre, il nous semble qu'il y a eu méprise sur le calcul de l'intégration en douzième de la PFA, ci-joint un fichier EXCEL avec la simulation du calcul et ses effets sur le salaire annuel (+0.3%), on est bien loin des 4% annoncé en réunion.»

2 Mise en place d'une commission de suivi de l'accord avec le bilan annuel des cadres par catégorie, ayant obtenu moins que l'inflation sur douze mois (année civile correspondant à la NAO)(indice INSEE hors tabac), évolution du positionnement des cadres par catégorie CCNB comparatif du nuage de point au 04/N et 04/N-1 et 04/N-2.

3 La liste en annexe sur les cadres supérieurs n'est pas conforme avec nos précédentes discussions, un seul poste celui de chef comptable est en adéquation avec les critères définis dans le projet d'accord, pour le reste de la liste proposée, les fonctions ne remplissent pas ces critères.

4 Mise en place d'une formation pour les cadres dirigeants et supérieurs, avec une réunion pilotée par le Directeur Général avec notre présence.

5 Mise en place d'une réunion d'information pilotée par le directeur concerné avec le soutien de la DRH et notre présence sur la mise en place du nouvel accord pour les cadres.

6 Renforcer le recours en cas de désaccord et de progression ralentie par rapport à la moyenne des cadres de même catégorie CCNB.

7 Une explication et réunion d'information aux OS signataire, si la liste des cadres supérieurs est modifiée durant la durée de l'accord, toute modification est pour nous une modification de l'accord.

8 Harmonisation des voitures selon notre dernière réunion du 28/06 avec Philippe NOURRY. (Intégration de la future 308 Peugeot, homogénéisation des équipements de sécurité et d'aide à la conduite tel que GPS, clim régulé, feux auto sur les catégories E et D).

9 Pour la PSO nous souhaitons que le montant indiqué de 4% soit le minimum, à enlever la référence à la date de signature de l'accord.

10 De manière générale la formulation « à la date de signature du présent accord,... » ne nous convient pas à enlever.

Nous sommes convaincus que ce changement important dans la politique de rémunération des cadres est à portée, notre souhait est que cela se traduise par une politique de rémunération plus dynamique et reconnaissante de l'apport de chaque cadre aux résultats de l'entreprise.

Nous comptons sur votre soutien et attendons vos remarques : cfe.cg.area@gmail.com

Vos délégués syndicaux

Eric PIZZORNI

Patrick HOFMAN

SECTION PROFESSIONNELLE AUTOROUTES

15, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS
TEL. : 01 . 55 . 31 . 76 . 76 / FAX : 01 . 55 . 31 . 76 . 33 / 32
E - MAIL : semca@cgcbtp.com